POLICE NATIONALE

CONSEILS CYBERSÉCURITÉ

COVID-19 › #TÉLÉTRAVAIL

SOUS-DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

Aujourd'hui, tout appareil connecté peut potentiellement être piraté. Gardez à l'esprit que vos tablettes, smartphones, imprimantes ou tv connectés, sont tout aussi vulnérables que vos ordinateurs, et par conséquent doivent aussi faire l'objet d'un suivi accru en terme de sécurité.

FILTREZ LES ACCÈS NON AUTORISÉS.

METTEZ EN PLACE UN LOGICIEL ANTI-VIRUS, AINSI QU'UN PAREFEU.

EFFECTUEZ LES MISES À JOUR LOGICIELS DÈS QU'ELLES SONT DISPONIBLES ET DEPUIS LES PLATEFORMES OFFICIELLES.

APPRENEZ À IDENTIFIER LES EXTENSIONS DES FICHIERS DOUTEUX.

Une pièce jointe se terminant par .scr, .cab ou .exe a toutes les chances d'être corrompue.

PENSEZ À ACTIVER LA DOUBLE AUTHENTIFICATION LORSQUE VOUS LE POUVEZ.

SOYEZ VIGILANT

Tous les sites que vous consultez sont potentiellement à risque pour vos données à caractère personnel, particulièrement les réseaux sociaux, les sites de rencontres, sites de jeux en ligne... en raison du caractère et du nombre de données demandées lors des inscriptions.

Quels sont les signes d'un système compromis ?

- Impossibilité de se connecter à la machine
- Services ouverts non autorisés
- Fichier(s) disparu(s)
- Modifications du coffre-fort de mots de passe
- Système de fichiers endommagé
- Création ou destruction de nouveaux comptes
- Connexions ou activités inhabituelles
- Création de fichiers
- Ralentissement du système.

DANS CE CAS, DÉCONNECTEZ LA MACHINE DU RÉSEAU MAIS MAINTENEZ-LA SOUS TENSION ET NE LA REDÉMARREZ PAS.

Après avoir effectué ces démarches, repartez sur des bases saines :

- Ré-installez le système d'exploitation à partir d'une version saine.
- Supprimez tous les services inutiles.
- Appliquez tous les correctifs de sécurité préconisés.
- Restaurez les données d'après une copie de sauvegarde non compromise.
- Changez tous les mots de passe.

SOUS-DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ · POLICE NATIONALE

Le saviez-vous ?

Vous pouvez également consulter le site Internet : www.cybermalveillance.gouv.fr, dispositif d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance.